

Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Keytrade Bank est la succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France) (ci-après « Keytrade Bank ») et fait partie du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Keytrade Bank met à la disposition de ses clients selon les termes et conditions prévus dans ses Conditions Générales, les services d'investissement de Réception/Transmission d'Ordres sur Instruments Financiers, ainsi que de Gestion de portefeuille selon les termes et conditions prévues dans la Convention de gestion de portefeuille et les Conditions particulières Service de gestion de portefeuille.

Conformément à la réglementation applicable, Keytrade Bank met en œuvre un dispositif de détection et de gestion de situations de conflits d'intérêts pouvant se présenter, soit entre Keytrade Bank et le client soit entre deux clients à l'occasion d'une prestation de services d'investissement susmentionnés ou de services connexes et dont l'existence peut porter atteinte aux intérêts d'un client.

Le présent document vise à informer les clients de Keytrade Bank de ce dispositif.

★ 1. Définition et identification des conflits d'intérêts

Il existe une pluralité d'intérêts qui peuvent entrer en conflit : familiaux/amicaux, économiques, politiques, syndicaux, associatifs... L'intérêt peut être direct ou indirect, concerner une personne ou ses proches, être passé, présent ou futur.

Par conflit d'intérêts, on entend toute situation professionnelle dans laquelle le pouvoir d'appréciation ou de décision d'une personne, d'une entreprise ou d'une organisation, peut être influencé ou altéré, dans son indépendance ou son intégrité, par des considérations d'ordre personnel ou par un pouvoir de pression émanant d'un tiers.

Le conflit d'intérêt peut également se définir comme une situation qui naît quand l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions d'une personne est susceptible d'être influencé par un autre intérêt public ou privé distinct de celui qu'il doit défendre dans ces fonctions.

Enfin, il convient de préciser que le conflit d'intérêts n'est pas interdit. Ce sera uniquement le cas si le conflit d'intérêts présente un risque important et s'il n'est pas possible de prévenir, d'atténuer de manière adéquate ou de gérer le conflit d'intérêts en vertu des règles écrites au sein de la Banque.

Un conflit d'intérêts peut être lié au non-respect d'un des principes suivants :

- primauté des intérêts du client (pression commerciale, incitation financière, avantage, possibilité de gain financier ou d'éviter une perte financière aux dépens du client, intérêt au résultat d'un service fourni, d'une transaction réalisée...);
- équité dans le traitement des clients (traitement privilégié d'un client);
- séparation des activités (séparation insuffisante entre certaines activités au sein de Keytrade Bank susceptibles de faciliter la diffusion d'informations confidentielles ou privilégiées);
- indépendance des fonctions (influence inappropriée ayant pour conséquence de priver de la personne concernée de sa liberté de jugement).

★ 2. Dispositif de prévention, de détection et de gestion des conflits d'intérêts

Le dispositif mis en œuvre par Keytrade Bank s'intègre à celui établi par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa applicable pour l'ensemble des entités qui en font partie.

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de protéger sa réputation ainsi que les intérêts de ses clients, Keytrade Bank s'est doté d'un dispositif de prévention, de détection et de gestion des conflits d'intérêts comprenant :

- une cartographie des risques de conflits d'intérêts visant à identifier, analyser, évaluer et définir des plans d'action pour supprimer ou atténuer les risques,

- une politique de gestion des conflits d'intérêts reprenant les mesures de prévention, de détection et de gestion des risques de conflits d'intérêts,
- un registre des situations de conflits d'intérêts visant à les répertorier et à les gérer,
- des mesures raisonnables destinées à empêcher que les conflits d'intérêts ne portent atteinte aux intérêts de leurs clients,
- l'information des clients lorsque les mesures prises ne suffisent pas à éviter le risque de porter atteinte aux intérêts des clients.

Des mesures de prévention sont mises en œuvre au sein de Keytrade Bank :

- Keytrade Bank a souscrit au Code de conduite de Febelfin. Ainsi, Keytrade Bank s'engage à en appliquer les sept principes de base pour une bonne relation bancaire.
- Keytrade Bank dispose d'un Code de déontologie qui rappelle les règles de bonne conduite applicables aux collaborateurs, notamment afin de prévenir tout conflit d'intérêts.
- Keytrade Bank organise une séparation des activités et des opérations : les différentes activités sont confiées à des départements spécialisés, ce qui contribue fortement à prévenir les risques de conflits d'intérêts. Les activités opérationnelles les plus sensibles sont rattachées à des lignes hiérarchiques distinctes, y compris au niveau de la surveillance et des applications informatiques, dans le but d'assurer l'indépendance et un fonctionnement autonome dans l'intérêt des clients.
- Keytrade Bank a pris des mesures organisationnelles visant à conserver la confidentialité des informations; ces mesures sont informatiques, comme la sécurisation de l'environnement, l'utilisation de mots de passe ou la gestion des accès aux données en fonction des activités exercées par les différents collaborateurs de Keytrade Bank. Tous les collaborateurs de Keytrade Bank sont tenus à un devoir de confidentialité quant aux données concernant les clients et leurs opérations d'investissement, dans le but d'éviter les conflits d'intérêts.
- Afin de protéger les intérêts des clients, le Comité de Rémunération d'Arkéa Direct Bank applique une politique de rémunération pour ADB et Keytrade Bank comprenant des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts. Cette politique favorise notamment une gestion saine et effective des risques et est conforme aux stratégies économiques, aux objectifs, aux valeurs et intérêts à long terme de Keytrade Bank.
- Une Procédure de nomination des dirigeants permet d'assurer le respect des règles de cumul de mandats, de séparation entre les fonctions de surveillance et les fonctions exécutives, des exigences d'honorabilité faisant l'objet d'une attention particulière.

Keytrade Bank a mis en place des procédures spécifiques : des politiques de gestion des cadeaux et invitations reçus par les collaborateurs ainsi que des règles applicables aux collaborateurs relatives aux transactions personnelles, aux mandats et fonctions externes. Ainsi les collaborateurs de Keytrade Bank ne peuvent utiliser des informations confidentielles ou privilégiées lors de transactions sur titres pour compte personnel.

Des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs sont régulièrement conduites par Keytrade Bank notamment par des modules en e-learning. Le code de déontologie et une sensibilisation spécifique sur les risques d'abus de marché font l'objet d'une formation annuelle à passer par chaque collaborateur.

★ 3. La gestion des conflits d'intérêts.

Le principe de base est la relation de Keytrade Bank avec son client, qui se fonde sur la loyauté, l'honnêteté ainsi que le traitement équitable et professionnel de tous les clients ; ces principes vont de pair avec la volonté d'agir au mieux des intérêts du client.

- En cas de conflit d'intérêts entre Keytrade Bank et un client, Keytrade Bank doit se référer au principe de la primauté de l'intérêt du client sur celui de Keytrade Bank, ou de toute personne directement ou indirectement liée à eux par une relation de contrôle.
- En cas de conflit d'intérêts entre deux clients de Keytrade Bank, celle-ci doit se référer au principe de proportionnalité et d'ancienneté de ses engagements à l'égard de ses clients.

C'est le Compliance Officer de Keytrade Bank qui sera saisi des conflits d'intérêts potentiels ou avérés (soit après signalement par les collaborateurs concernés, soit via le contrôle des procédures susmentionnées). Il examinera, traitera les éventuels conflits d'intérêts suivant les principes déontologiques énoncés ci-dessus, en proposant une solution équitable basée sur l'intérêt du client. Le Compliance Officer consignera les conflits traités dans un registre spécifique reprenant les conflits d'intérêts qui se sont produits à l'occasion de services d'investissement ou services connexes.

★ 4. Evolution de la politique de gestion des conflits d'intérêts.

Le présent document est régulièrement adapté pour refléter la version courante du dispositif de Keytrade Bank en matière de détection, prévention et gestion des conflits d'intérêt, et à tout moment respecter la réglementation applicable. Il a été revu pour la dernière fois en mars 2026.